



Avril 2025 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

Lors de la séance du 2 avril 2025, le Conseil municipal a :

- pris connaissance de la présentation de M. Luc Pignat, directeur du Parc Naturel Régional de la Vallée du Trient.
- adopté la nouvelle grille tarifaire de la crèche-garderie-UAPE, avec une entrée en vigueur à la rentrée 2025-2026
- concernant la demande de référendum contre la modification du PAZ, du RCCZ et du PAD de la Carrière des Râpes :
 - constaté qu'il a été déposée dans les délais légaux.
 - confirmé la recevabilité de 883 signatures de citoyens habilités à voter, soit plus de 20% du corps électoral.
 - confirmé la recevabilité de la demande de référendum, l'objet sera soumis au vote populaire.
 - mandaté l'administration générale pour publier la décision aux piliers publics et au bulletin officiel.
 - Fixé la date de la votation populaire au 28 septembre 2025.
 - Approuvé le communiqué de presse.
 - Pris acte de l'envoi et de la publication.
- décidé de reconnaître, en respect à la directive sur les sociétés locales, la société suivante : Société de sauvetage.
- décidé de reconnaître, en dérogation de l'article N° 2 de la Directive sur les sociétés locales, la société suivante n'ayant pas la majorité des membres domiciliés à Saint-Maurice : Noble jeu de Cible de Saint-Maurice.
- approuvé la proposition de répartition pour la participation aux frais des organismes de gestion des salaires pastoraux pour l'année 2024.
- approuvé les comptes 2024 de la paroisse catholique
- approuvé le règlement communal sur le chauffage à distance.
- validé le contrat de mise à disposition de surfaces de toiture avec l'entreprise Genedis pour le bâtiment du Centre sportif.
- Validé le contrat de mise à disposition de surfaces de toiture avec l'entreprise Genedis pour le bâtiment du Groupe scolaire II.
- A autorisé Mme Yvon Timmerman à exploiter l'enseigne "Hôtellerie Franciscaine" dès le 3 avril 2025.
- octroyé le droit de cité communal à 1 personne.

Lors de la séance du 23 avril 2025, le Conseil municipal a:

- Concernant les comptes 2024 :
 - Pris acte du rapport de l'organe de révision des comptes 2024.
 - Approuvé les comptes 2024
 - Approuvé les crédits supplémentaires (dépassement des crédits complémentaires).
 - Approuvé le message au Conseil général.
- préavisé favorablement la nomination de Nofival SA en tant que réviseur des comptes communaux pour les années 2025 à 2028 y compris.
- décidé de reconnaître, en dérogation de l'article N°2 de la Directive sur les sociétés locales, la société suivante n'ayant pas la majorité des membres domiciliés à Saint-Maurice: Saint-Maurice Natation.
- Concernant la certification du label Valais Excellence:
 - Pris acte que l'administration communale a été certifiée ISO 9'001-14'001-VSEx : 2015 pour une nouvelle durée de 3 ans.
 - Pris connaissance du rapport de certification.
 - Pris connaissance de la revue de direction 2024.
- autorisé M. Jean-Paul Gregorio à exploiter l'enseigne "Pizzeria Napoli di Gregorio" dès le 1er avril 2025.
- approuvé l'acte de vente complémentaire de la parcelle communale 3210 à IBEX-Immobilier SA).
- adopté le dossier du PA5-Pdi et validé la Convention pour l'établissement et la mise en œuvre du projet d'agglomération et du plan directeur intercommunal de l'agglomération du Chablais.
- accepté le principe de vendre la parcelle 1634 dans le cadre de la régularisation du domaine public cantonal.

- Dans le cadre de l'entretien des forêts-entretien des berges du torrents des Moulins:
 - accepté la dépense hors budget.
 - adjudé les travaux d'entretien du torrent des Moulins avec sécurisation des berges au Triage forestier de la Cime de l'Est.
- accordé le renouvellement de la concession pour le réseau d'eau de la commune à l'entreprise Coutaz SA pour l'année civile 2025.
- rappelé sa décision du 1er mars 2025 à l'établissement public "Le Caveau romain" et refusé l'implantation d'une terrasse sur deux places de parc.